

Avis de constitution

SOCIETE « COMPAGNIE MAMOUDOU KAMARA » en abrégé « CMK »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE, Lot  
7081B, Ilot 150

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06/02/2026, et enregistrés le 06/02/2026, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COMPAGNIE MAMOUDOU  
KAMARA » en abrégé « CMK »

Objet : - ACTIVITÉS MINIÈRES  
Et pour la réalisation de l'objet social :  
- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.  
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.  
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.  
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée  
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA PALMERAIE, Lot 7081B, Ilot 150

Dirigeant(s) M MAMOUDOU KAMARA (COGÉRANT), M ABOUBACAR CAMARA (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B12-01189 du 24/02/2026 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°14028/GTCA/RC/2026 du 24/02/2026

